

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /



Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_16

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE « REGIE DU PARC DES SPORTS »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2024 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	343 589,42 €	- 259 783,44 €	83 805,98 €
Affectation au financement de l'investissement	263 502,24 €		263 502,24 €
Recettes 2024	254 690,36 €	299 616,86 €	554 307,22 €
Dépenses 2024	136 834,91 €	126 468,45 €	263 303,36 €
Résultat avant report	117 855,45 €	173 148,41 €	291 003,86 €
Résultat de clôture 2024	197 942,63 €	- 86 635,03 €	111 307,60 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 197 942,63 €,
- un déficit de la section d'investissement de 86 635,03 €,
- un résultat global excédentaire de 111 307,60 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 86 635,03 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le déficit d'investissement de 86 635,03 € au compte 001,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 86 635,03 €, pour couvrir le déficit d'investissement,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 111 307,60 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
